

## 1. Identification

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Defender Pro TBL Epoxy Resin</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Code de produit</b>	1810-4	
<b>Utilisation recommandée</b>	Automotive Refinish Truck Bed Liner Part A Resin	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Quest Automotive Products	
<b>Adresse</b>	600 Nova Drive SE Massillon, OH 44646 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	Assistance générale	(330) 830-6000
<b>Courriel</b>	rpandrus@quest-ap.com	
<b>Personne-ressource</b>	Ron Andrus	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	(800) 424-9300

## 2. Identification du/des danger(s)

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Risques pour la santé</b>	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
	Sensibilisation, cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
<b>Risques pour l'environnement</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1
	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



**Mot indicateur** Danger

**Mention de danger** Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.

### Entreposage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

### Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

### Renseignements supplémentaires

44.1 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 80.21 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue. 85.75 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue. 82.14 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë pour le milieu aquatique est inconnue. 81.54 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

## 3. Composition/Information sur les composants

### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétate de méthyl		79-20-9	30 to <40
Alcool benzylique		100-51-6	10 to <20
1-méthyl-2-pyrrolidinone		872-50-4	1 to <5
noir de carbone		1333-86-4	1 to <5
Nonylphénol		84852-15-3	1 to <5
silice, amorphous fumed		112945-52-5	1 to <5
1,2-Diméthylbenzène		95-47-6	0.1 to <1
Éthylbenzène		100-41-4	0.1 to <1
liquid HALS		41556-26-7	0.1 to <1
Autres composés sous les niveaux déclarables			40 to <50

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

### Contact avec les yeux.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter immédiatement un médecin.

<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
---	---

## Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur
silice, amorphous fumed (CAS 112945-52-5)	TWA	0.8 mg/m3
		20 mppcf

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)	PEL (limite d'exposition admissible)	435 mg/m3
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm
		610 mg/m3
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	200 ppm
		435 mg/m3
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	PEL (limite d'exposition admissible)	100 ppm
		3.5 mg/m3

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	250 ppm	
	TWA	200 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm	
	TWA	20 ppm	
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	3 mg/m3	Fraction inhalable.

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)	STEL	655 mg/m3
		150 ppm
		435 mg/m3
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	STEL	100 ppm
		760 mg/m3
		250 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	TWA	610 mg/m3
		200 ppm
		545 mg/m3
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	TWA	125 ppm
		435 mg/m3
		100 ppm
silice, amorphous fumed (CAS 112945-52-5)	TWA	0.1 mg/m3
		6 mg/m3

**États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)	TWA	40 mg/m <sup>3</sup>
		10 ppm
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)	TWA	44.2 mg/m <sup>3</sup>
		10 ppm

**Valeurs limites biologiques****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidinone	Urine	*
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition****États-Unis - Guides WEEL : Désignation cutanée**

1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)

Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

**Considérations d'hygiène générale**

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Noir.

**Odeur** De solvant.

<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	56.8 °C (134.24 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	-10.0 °C (14.0 °F) estimation
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	3.1 % estimation
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	16 % estimation
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	202.86 hPa estimation
<b>Densité de la vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	436 °C (816.8 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	8.80 lbs/gal
<b>Classe d'inflammabilité</b>	Inflammable IB estimation
<b>Pourcentage de matières volatiles</b>	48 % estimation
<b>Densité</b>	1.06
<b>COV</b>	1.5 livres/gallon Substance 2.3 livres/gallon couche 176 g/l Substance 271 g/l couche

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Nitrates.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux.</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**  
Maux de tête. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**  
Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats D'essais
1,2-Diméthylbenzene (CAS 95-47-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 43 g/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	6350 ppm, 4 heures
	Souris	4600 ppm, 6 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	4300 mg/kg
	Souris	1590 mg/kg
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	8000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3914 mg/kg
		4.2 ml/kg
	Souris	5130 mg/kg
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Lapin	3.7 g/kg
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	1000 mg/l, 8 heures
LC100	Rat	200 - 300 mg/l, 8 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Lapin	1940 mg/kg
	Rat	1230 - 3100 mg/kg
	Souris	1580 mg/kg



Composants	Espèces	Résultats D'essais
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	17800 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3500 mg/kg
noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	2140 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1600 mg/kg
silice, amorphous fumed (CAS 112945-52-5)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 22500 mg/kg
	Souris	> 15000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénéicité de la cellule germinale</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
silice, amorphous fumed (CAS 112945-52-5)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
Non inscrit.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Risque d'aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants		Espèces	Résultats D'essais
1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.78 - 2.51 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	5.59 - 11.6 mg/l, 96 heures
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/l, 96 heures
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	10 mg/l, 96 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/l, 96 heures
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Palourde (mulinia lateralis)	0.0379 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Plie rouge (pleuronectes americanus)	0.017 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bio-accumulation

#### Potentiel de bio-accumulation

##### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

1,2-Diméthylbenzène	3.12
1-méthyl-2-pyrrolidinone	-0.54
Acétate de méthyl	0.18
Alcool benzylique	1.1
Éthylbenzène	3.15
Nonylphénol	5.71

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture, Matière relative à la peinture
<b>Classe(s) de danger relatives au transport</b>	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Label(s)	3
Groupe d'emballage	II
<b>Risques pour l'environnement</b>	
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	IB2, T7, TP1, TP8, TP28
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	202
Conditionnement en vrac	242

### IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
<b>Transport hazard class(es)</b>	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	No
ERG Code	3H
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
Passenger and cargo aircraft	Allowed.
Cargo aircraft only	Allowed.

### IMDG

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
<b>Transport hazard class(es)</b>	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	II
<b>Environmental hazards</b>	
Marine pollutant	No
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

### DOT





## 15. Données réglementaires

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)	Inscrit.
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.

#### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

#### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Oui
	Danger lié à la pression - Non
	Danger de réactivité - Non

#### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non
---	-----

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
1-méthyl-2-pyrrolidinone	872-50-4	1 to <5
1,2-Diméthylbenzène	95-47-6	0.1 to <1
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 to <1

#### Autres règlements fédéraux

##### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

##### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)	Non réglementé.
---	-----------------

#### États-Unis - Réglementation des états

##### États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

##### US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)  
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
liquid HALS (CAS 41556-26-7)  
noir de carbone (CAS 1333-86-4)  
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)  
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)  
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)  
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
noir de carbone (CAS 1333-86-4)  
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)  
silice, amorphous fumed (CAS 112945-52-5)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)  
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)  
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
noir de carbone (CAS 1333-86-4)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)  
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)  
Acétate de méthyl (CAS 79-20-9)  
Alcool benzylique (CAS 100-51-6)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)  
noir de carbone (CAS 1333-86-4)  
Nonylphénol (CAS 84852-15-3)  
silice, amorphous fumed (CAS 112945-52-5)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

1,2-Diméthylbenzène (CAS 95-47-6)  
1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)  
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50**

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit : Le 11 juin 2004  
noir de carbone (CAS 1333-86-4) Inscrit : 21 février 2003

**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène**

1-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4) Inscrit: June 15, 2001

**Inventaires Internationaux**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

Date de publication	24-avril-2015
Version n°	01
Classification HMIS®	Santé: 3* Inflammabilité: 3 Danger physique: 0
Classements NFPA	Santé: 3 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0

## **Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.